

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue à la salle des commissaires au 310, rue de l'Église à Donnacona, le mercredi 27 août 2014 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur Serge Tremblay.

**PRÉSENCES**

Mme Lola Bergeron	Mme Lina Moisan
Mme Chrystiane Bourré	Mme Nathalie Roy
Mme Marie-Claude Deschênes	Mme Monique Tardif
Mme Claire Dussault	Mme Lise Trudel
Mme Janine G. Leclerc	M. Sylvain Lefèbvre-Matte
Mme Isabelle Mainguy	M. Benoit Bisson
Mme Johanne Minville	M. Roger B. Plamondon

M. Yves Turcotte, représentant du comité de parents au primaire

**ABSENCES**

Mme Monique Germain  
M. Yves Walsh

**Sont aussi présents les membres du conseil de direction :**

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général et directeur de la formation adulte, professionnelle et des technologies, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et matérielles et du transport scolaire, Mme Marlène Bédard, directrice des Services éducatifs, M. Éric Bouchard, directeur du Service des ressources humaines et Mme Monique Delisle, secrétaire générale et directrice générale adjointe.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, monsieur Serge Tremblay, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

**CC01/14-15**

## **2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la commissaire Chrystiane Bourré propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 27 août 2014 en ajoutant les points suivants :

- 9.4 Demande de la municipalité de St-Ubalde / Parc de planches à roulettes
- 9.5 Classe branchée 2014-2015
- 11.2 Lettres du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Réflexion et constatation du quorum

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du conseil des commissaires du 27 août 2014

### **3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 18 juin 2014
- 3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 4.1 Questions et correspondance des élèves
- 4.2 Questions et correspondance du public

### **5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS**

- 5.1 Intervention du représentant du primaire
- 5.2 Intervention du représentant du secondaire

### **6. DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA FORMATION ADULTE ET PROFESSIONNELLE ET DES TECHNOLOGIES**

- 6.1 Demande d'utilisation du stationnement / Exposition de Donnacona
- 6.2 Nomination à l'école Saint-Cœur-de-Marie
- 6.3 Résultat golf – Édition 2014
- 6.4 Activité – Dénomination du centre administratif

### **7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES**

- 7.1

## **8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

8.1

## **9. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

9.1 Budget 2014-2015

9.2 Offre d'acquisition du bâtiment de la Caserne du lin

9.3 Dénonciation d'intérêts – Formulaire à compléter

## **10. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

10.1 Rémunération / Personnel électoral

## **11. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT**

11.1 Rapport du comité d'évaluation de la direction générale

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

12.1

## **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

*Monique Delisle,*

Secrétaire générale

### **CC02/14-15**

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 JUIN 2014**

Madame la commissaire Nathalie Roy propose :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance régulière du 18 juin 2014 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **CC03/14-15**

#### **6.1 DEMANDE D'UTILISATION DU STATIONNEMENT /EXPOSITION DE DONNACONA**

**Considérant** la volonté de la Commission scolaire de se positionner à titre d'acteur du développement local et régional;

**Considérant** l'envergure des possibilités dont dispose la Commission scolaire à titre de grand propriétaire foncier;

**Considérant** la demande de monsieur Simon Langlois, agissant à titre de promoteur, pour utiliser le stationnement de la Commission scolaire de Portneuf pour la tenue de l'Expo commerciale de Donnacona, qui se déroulera du 4 au 7 septembre 2014,

Madame la commissaire Janine G. Leclerc propose :

**D'autoriser** l'utilisation des terrains de stationnement, adjacents au siège social de la Commission scolaire de Portneuf, pour la tenue de l'Expo Donnacona, Édition 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **CC04/14-15**

##### **6.2 NOMINATION À L'ÉCOLE SAINT-CŒUR-DE-MARIE**

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit, à l'article 6.4.1, que la Commission scolaire procède à une affectation temporaire lorsqu'un surplus d'effectifs est anticipé pour la fin de l'année scolaire;

**Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit, à l'article 6.4.5, que la Commission scolaire favorise la promotion du personnel-cadre lors d'une affectation temporaire;

**Considérant que** l'article 270 du règlement 209 délègue au directeur général la compétence concernant l'affectation temporaire du personnel d'encadrement,

Madame la commissaire Lise Trudel propose :

**D'affecter** Mme Brigitte Larivière à la direction de l'école Saint-Cœur-de-Marie de Rivière-à-Pierre pour l'année scolaire 2014-2015 à raison de 30% de tâche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **CC05/14-15**

##### **6.3 RÉSULTAT GOLF – ÉDITION 2014**

**Considérant que** la septième édition du tournoi de golf de la Commission scolaire de Portneuf fut couronnée de succès sur le plan de la participation des joueurs;

**Considérant que** les opérations financières relatives audit tournoi ont généré un excédent de revenus sur les dépenses de 22 500 \$.

**Considérant** les engagements pris dans la lettre d'invitation signée par le président de la Commission scolaire, M. Serge Tremblay et le président d'honneur du tournoi, M. Michel Gauthier;

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

**D'autoriser qu'** une partie du surplus soit affectée de la façon suivante :

- 10 750 \$ : pour Portneuf en Forme;
- 10 750 \$ : pour le sport étudiant au secondaire.

**De conserver** Un montant de 1 000 \$ pour la préparation de la 9<sup>e</sup> édition en juin 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## CC06/14-15

### 9.1 BUDGET 2014-2015

**Attendu que** conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire de Portneuf doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2014-2015;

**Attendu que** le budget des écoles et des centres est adopté par le conseil d'établissement (article 96,24 de la LIP) et que la Commission scolaire doit approuver le budget des écoles et des centres (article 276 de la LIP);

**Attendu que** ce budget prévoit un déficit d'exercice de 681 155 \$ et que ce montant est supérieur à la limite d'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2013 telle qu'indiquée dans les Règles budgétaires 2014-2015;

**Attendu que** l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 4 396 129 681 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2014-2015;

**Attendu que** le budget prévoit que le taux nominal de la taxe scolaire soit fixé à 0,30501 \$ / 100 \$ d'évaluation, le taux effectif (après la subvention de péréquation accordée pour la réduction du compte de taxe appliquée uniformément entre les municipalités et villes) soit fixé à 0,27851 \$ / 100 \$ d'évaluation et le taux réel (après des compressions budgétaires de 250 000 \$) soit fixé à 0,27282 \$ / 100 \$ d'évaluation;

**Attendu que** ce taux respecte les limites prévues par la loi et le Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2014-2015,

Madame la commissaire Nathalie Roy propose :

**D'approuver** le budget de chaque établissement de la Commission scolaire tel que déposé et tel qu'adopté par leur conseil d'établissement respectif et

**D'adopter et de transmettre** au Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport le budget déficitaire de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette et que le taux nominal de la taxe scolaire soit fixé à 0,30501 \$ / 100 \$ d'évaluation, le taux

effectif (après la subvention de péréquation accordée pour la réduction du compte de taxe appliquée uniformément entre les municipalités et villes) soit fixé à 0,27851 \$ / 100 \$ d'évaluation et le taux réel (après des compressions budgétaires de 250 000 \$) soit fixé à 0,27282 \$ / 100 \$ d'évaluation, de déposer ledit document, au répertoire, sous la cote CC06/14-15;

**De demander** l'autorisation du Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, d'autoriser des dépenses supérieures aux revenus (article 279 de la LIP).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## CC07/14-15

### 9.2 OFFRE D'ACQUISITION DU BÂTIMENT OCCUPÉ PAR LA CASERNE DU LIN

**Considérant que** la municipalité de Saint-Léonard désire se départir du bâtiment accueillant le Centre d'interprétation du lin tel qu'indiqué dans la résolution # 110-03-07-14 pour un montant de 46 365 \$, soit les investissements réalisés par la municipalité pour les fenêtres;

**Attendu que** l'article 41 de la *Loi concernant la gouvernance des infrastructures publiques, constituant la Société québécoise des infrastructures et modifiant diverses dispositions législatives* sanctionnée le 30 octobre 2013 indique qu'*un organisme public doit exclusivement recourir aux services de la Société pour acquérir un immeuble ou en disposer (...)*;

**Considérant que** la Société québécoise des infrastructures recommande une vérification diligente préalable à l'acquisition, additionnée aux travaux requis pour rendre conforme le bâtiment et aménager l'espace, les frais encourus seraient d'environ 76 000 \$;

**Considérant que** la prévision d'effectifs du MELS en date du 7 mai 2014 établit que la capacité d'accueil de l'école est suffisante pour la clientèle prévue jusqu'en 2018-2019;

**Considérant que** les compressions budgétaires récurrentes du MELS et la bonne gestion des ressources obligent la Commission scolaire à faire des choix pour préserver les services aux élèves,

Madame la commissaire Marie-Claude Deschênes propose :

**D'informer** la municipalité de Saint-Léonard que la Commission scolaire de Portneuf, après analyse, ne souhaite pas acquérir le bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## CC08/14-15

### 9.4 DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-UBALDE / PARC DE PLANCHES À ROULETTES

**Considérant** la demande pour l'aménagement d'un parc de planches à roulettes sur le terrain de l'école de la Morelle à St-Ubalde transmise par le directeur du Service municipal des loisirs de St-Ubalde;

**Considérant que** le conseil d'établissement de l'école ainsi que la direction sont en accord avec le projet proposé;

**Considérant que** l'aménagement du parc de planches à roulettes et son entretien seront à la charge entière de la ville,

Madame la commissaire Chrystiane Bourré propose :

**D'autoriser** la Municipalité de St-Ubalde à réaliser son projet, après ratification d'une entente annuelle avec reconduction tacite relativement à l'emplacement, le plan d'aménagement, l'entretien et la responsabilité civile des parties;

**De désigner** le président et le directeur général à signer tout document en relation avec cette demande après la signature du protocole d'entente mentionné et conservé les documents sous la cote CC08/14-15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## CC09/14-15

### 9.5 CLASSE BRANCHÉE 2014-2015 – MESURE50730

**Considérant que** les paramètres initiaux de financement 2014-2015 permettent à la Commission scolaire d'acheter de l'équipement technologique (tableaux numériques interactifs (TNI), projecteurs numériques, ordinateurs, etc.) dans le cadre de la *Mesure 50730 (Technologies de l'information et de la communication dans les écoles du Québec)* et pour lesquels une allocation particulière est octroyée;

**Considérant que** cette mesure comporte une obligation d'achats regroupés auprès d'un organisme identifié par le MELS, soit le Centre des services partagés du Québec (CSPQ) ou le Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour les ordinateurs;

**Considérant que** les directions d'école ont été consultées afin de déterminer leurs besoins et les technologies à privilégier (TNI, projecteurs, projecteurs numériques, ordinateurs portables, etc.) dans la mesure où le CSPQ et le CCSR autorisent le choix d'un équipement dans une catégorie dont le prix est à l'intérieur d'une marge de 10 % du prix le plus bas (article 18 du Règlement sur les contrats d'approvisionnement);

**Considérant que** le montant final de ces achats n'est pas connu et pourrait dépasser la limite de 50 000 \$ requérant l'autorisation du conseil des commissaires selon la *Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction*,

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

**D'autoriser** l'acquisition d'équipement technologique telle que ci-haut décrite (auprès du fournisseur le plus bas ou celui dans la marge supérieure de 10 %) dans le cadre de la Mesure 50730 ainsi qu'un nombre additionnel autorisé jusqu'à concurrence de l'allocation maximale par la direction du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **CC10/14-15**

### **10.1 RÉMUNÉRATION / PERSONNEL ÉLECTORAL**

**Considérant qu'** une élection générale aura lieu le 2 novembre 2014;

**Considérant que** la Commission scolaire fixe le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral, lequel ne peut excéder celui fixé en vertu de la Loi électorale,

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

**Que** la rémunération des membres du personnel électoral et les frais de formation soient ceux fixés en vertu de la Loi électorale;

**Que** les frais de déplacement, de repas et de séjour requis, le cas échéant, soient ceux établis par la Politique de frais de déplacement, de repas et de séjour de la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **CC11/14-15**

### **11.1 RAPPORT DU COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**Considérant que** le règlement sur les conditions d'emploi du personnel hors cadre des commissions scolaires précise que la direction générale doit être évaluée annuellement par un comité formé de commissaires, dont le président;

**Considérant que** la possibilité de versement d'une prime au rendement a été annulée par décret gouvernemental pour l'année 2013-2014;

**Considérant que** le comité d'évaluation de la direction générale souhaite néanmoins statuer sur la performance de la direction générale, et qu'il s'agit d'une position unanime dudit comité;

**Considérant que** le comité d'évaluation de la direction générale s'est réuni le 18 août 2014,

Madame la commissaire Nathalie Roy propose :

**D'indiquer que** le conseil des commissaires se déclare très satisfait de la performance de la direction générale et lui attribue la cote A, conformément à l'article 26 dudit



règlement, eu égard au rendement dépassant les attentes signifiées pour l'année scolaire 2013-2014, notamment dans le dossier de la mise en œuvre des décisions prises en suivi de la consultation publique ainsi que pour le tenue du premier gala reconnaissance de la Commission scolaire de Portneuf et qu'il invite la direction générale à poursuivre dans le même sens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC12/14-15**

**13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la commissaire Claire Dussault propose la levée de l'assemblée à 21 heures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

LE PRÉSIDENT

---

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

**AUTRES SUJETS :**

---

**3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions**

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général, commente le document qui fait état du suivi accordé aux décisions du conseil des commissaires.

**4.1 Questions et correspondance des élèves**

Aucune.

**4.2 Questions et correspondance du public**

Question de M. Emond du Lac Sergent qui désire connaître le nom de la commissaire qui représente le Lac Sergent.

M. Emond désire également savoir quelle sera l'augmentation moyenne des taxes scolaires pour Portneuf et, particulièrement, pour le Lac Sergent.

Ce point sera traité en 9.1 lors de l'adoption du budget.

**5.1 Intervention des représentants du comité de parents**

Aucune.

#### **6.4 Dénomination du centre administratif**

Monsieur Jean-Pierre Soucy, directeur général, invite les commissaires à la cérémonie entourant la dénomination du centre administratif Michel-Pagé qui se déroulera le 18 septembre 2014 à 16 heures.

#### **9.3 Dénonciation d'intérêts – Formulaire à compléter**

Les commissaires sont invités à compléter le formulaire de dénonciation d'intérêts.

#### **11.2 Lettres du ministre de l'Éducation**

M. Serge Tremblay, président, présente deux lettres provenant du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

La première lettre concerne la reddition de comptes du projet de Convention de partenariat 2012-2016 pour l'année 2012-2013.

Dans la seconde lettre, M. Yves Bolduc, informe le président qu'il alloue une somme de 500 \$ pour soutenir le Tournoi de golf de la Commission scolaire.

#### **DOCUMENTS REMIS :**

---

- 3.2 Suivi du procès-verbal du conseil des commissaires
- 9.2 Bordereau « Offre d'acquisition du bâtiment de la caserne du lin »
- 9.4 Bordereau supplémentaire « Demande de la municipalité de St-Ubalde / Parc de planches à roulettes »
- 9.5 Bordereau supplémentaire « Classe branchée 2014-2015 ».